

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020 A 18H30 AU CENTRE CULTUREL

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres absents : 3

Dont membres représentés : 2

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Christelle LEBOEUF, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donnés pouvoir : Jean TELASCO (pouvoir à Guy PALOFFIS), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Xavier ROCA)

Absent excusé : Laurent FOURMOND – **M. FOUMOND arrive encours de séance et prend part aux délibérations à compter de la délibération N° 2020-103.**

Secrétaire de séance : Karine CAROLA

Date de la convocation : 04/12/2020

N° de délibération	Objet	Proposition	Vote
2020/092	Décision modification N° 2 au BP 2020	DECIDE d'apporter la décision modificative suivante : Recettes nouvelles au chap. 73 - 50 000 € Dépenses nouvelles au chap. 011 – 50 000 €	Adoption à l'unanimité
2020/093	Versement subvention exceptionnelle - ASA Canal de Pézilla <i>M. Joël Pacull, potentiellement intéressé par ce point de l'ordre du jour, quitte la salle et ne prend pas part aux débats</i>	DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 6 510 € à l'ASA du Canal de Pézilla – Chapitre budgétaire 65 – Dépenses engagées projet extension réseau d'irrigation des vignes -	Adoption à la Majorité 21 Pour / 4 Contre/ 0 Abstention
2020/094	Convention Territoriale Globale CTG (CAF)	Le conseil municipal DECIDE d'engager la commune de PEZILLA-LA-RIVIERE dans la signature de la Convention Territoriale Globale avant le 31/12/2020 – AUTORISE le Maire à la signer	Adoption à l'unanimité
2020/095	Convention Tripartite de mandat au SYDEEL66 - Trav.enfouissement réseaux secs rue Portal d'Amont	APPROUVE ET AUTORISE la signature de la convention - Organisation et coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux secs : BT, EP Sonorisation et Télécom	Adoption à l'unanimité
2020/096	Conventions Fonds de Concours Perpignan Méditerranée Métropole CU - 2018 et 2019	APPROUVE ET AUTORISE la signature de <u>trois conventions</u> – <u>2018</u> : Mise en valeur des vestiges de la Cellera/ Parvis de l'église : 36 195 €	Adoption à l'unanimité

		<p>2019 : Aménagement d'une aire de loisirs aux Bardères : 27 058.50 €</p> <p>2019 : Trav. de rénovation thermique et de réaménagement halle des sports : 60 000 €</p>	
2020/097	Convention Mise à disposition agent Perp. Méditerran. Métropole CU (PMM CU) à la Commune	APPROUVE ET AUTORISE la signature de la convention - 01/01/2021 pour un an - mise à disposition par PMM CU d'un agent à la Commune (20 %)	Adoption à l'unanimité
2020/098	Convention de Mise à disposition d'agents communaux à Perp. Méditerran. Métropole CU (PMM CU)	APPROUVE ET AUTORISE la signature de la convention - 01/01/2021 pour un an - mise à disposition partielle de 4 agents communaux à PMM CU (85 % au total)	Adoption à l'unanimité
2020/099	Convention de coordination Intercommunale du Riberal (Polices municipales) / Forces de sécurité de L'Etat	<p>APPROUVE ET AUTORISE la signature de la convention entre les polices municipales de Baixas, Villeneuve-La-Rivière, Pézilla-la-Rivière et les forces de sécurité de l'Etat.</p> <p><i>La présente délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal N° 2020-076 en date du 29/09/2020.</i></p>	Adoption à l'unanimité
2020/100	Convention Police Municipale séances Self Défense	APPROUVE ET AUTORISE la signature de la convention avec l'association KMG MEDITERRANEE, pour la mise en œuvre de séances de Self Défense police municipale	Adoption à l'unanimité
2020/101	Dem de portage financier par l'EPFL PM - Immeuble 23, Rue Docteur Soucaïl	SOLLICITE l'EPFL PM et AUTORISE la signature de la convention -Portage financier de l'EPFL de Perpignan Méditerranée (EPFL PM) – 247 000 € -remboursement 15 ans - annuités constantes	Adoption à l'unanimité
2020/102	Avenant bail professionnel Dr MICHALSKI - Centre.Médical.	ACCEPTE ET AUTORISE la signature de l'avenant au bail professionnel – Dem. du Dr Michalski – Modif emplacement stationnement réservé centre méd	Adoption à l'unanimité
2020/103	Attribution marchés consultation assurances	<p><u>DECIDE D'ATTRIBUER les marchés et AUTORISE le Maire à les signer :</u></p> <p><u>Lot 1/ Dommages aux biens et Annexes :</u> GROUPAMA, 2 Maison de l'Agriculture – Place Chaptal, 34 261 Montpellier cedex 2, pour un montant de 11 254 € TTC/an</p> <p><u>Lot 2/ Assurance des responsabilités et défense recours</u> - Dommages causés à autrui & individuelle accident : SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9, pour un montant de 1 588,87 € TTC/an et 340,20 € TTC/an pour la protection juridique de la collectivité.</p> <p><u>Lot 3/ Flotte automobile et accessoires :</u> SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9, pour un montant de 3 711,24 € TTC/an</p> <p><u>Lot 4/ Protection juridique et défense pénale :</u> GROUPAMA, 2 Maison de l'Agriculture – Place Chaptal, 34 261 Montpellier cedex 2, pour un montant de</p>	Adoption à l'unanimité

		<p>143,32 € TTC/an pour la PJ des anciens agents, élus et délégués (la PJ de la collectivité étant incluse dans le lot n°2 avec la RC de la SMACL).</p> <p><u>Lot 5/ Risque Statutaire : SMACL</u> Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9, au taux de 1,1% pour les accidents du travail, 2,9% pour les congés longue maladie et longue durée et 0,14% pour l'assurance décès.</p> <p><u>Lot 6/ Protection fonctionnelle :</u> GROUPAMA, 2 Maison de l'Agriculture – Place Chaptal, 34 261 Montpellier cedex 2, pour un montant de 270.94 € TTC/an</p>	
2020/104	Conventions de services PMM Entretien Pluvial 2019,2020 et 2021	<p>APPROUVE ET AUTORISE la signature de deux conventions -Entretien préventif et curatif des ouvrages d'eaux pluviales par la Commune (2019, 2020-2021) – 29 918 €/an versés par PMM CU</p>	Adoption à l'unanimité
2020/105	Attribution marchés de travaux– Construction Centre Technique Municipal équipé d'une toiture photovoltaïque	<p><u>DECIDE D'ATTRIBUER les marchés et AUTORISE le maire à les signer :</u></p> <p><u>Lot 1 – Gros œuvre</u> – BATIS BETON SANCHEZ, pour un montant de 84 709,34 € HT, soit 101 651,21 € TTC</p> <p><u>Lot 2 - Charpente couverture bardage serrurerie</u> - BECK ET COMPAGNIE, pour un montant de 255 000 € HT, soit 306 000 € TTC</p> <p><u>Lot 3a - Menuiserie aluminium</u> - STAL ALU, pour un montant de 19 444,46 € HT, soit 23 333,35 € TTC</p> <p><u>Lot 3b - Menuiserie bois</u> - DECAL, pour un montant de 7 600 € HT, soit 9 120 € TTC</p> <p><u>Lot 4 - Doublage cloisons faux plafond</u> - ISOBAT, pour un montant de 20 303,80 € HT, soit 24 364,56 € TTC</p> <p><u>Lot 5 - Carrelage faïence</u> – GREG KARO, pour un montant de 9 370 € HT, soit 11 244 € TTC</p> <p><u>Lot 6 - Dallage industriel</u> – SAS GONZALEZ, pour un montant de 23 744 € HT, soit 28 492,80 € TTC</p> <p><u>Lot 7 – Peintures</u> – FERRER ET FILS, pour un montant de 3 272,50 € HT, soit 3 927 € TTC</p> <p><u>Lot 8 - électricité générale courant faibles télévision</u> - SAGUY, pour un montant de 52 001 € HT, soit 62 401,20 € TTC</p> <p><u>Lot 9 - Plomberie sanitaires VMC ECS</u> - CEGELEC, pour un montant de 42 000 € HT, soit 50 400 € TTC</p> <p><u>Lot 10 – VRD</u> - COLAS, pour un montant de 115 773,74 € HT, soit 138 928,49 € TTC (+ 4 199,65 € HT, soit 5 039.58 € TTC de prestation supplémentaire éventuelle)</p> <p><u>Lot 11 – Photovoltaïque</u> – CEGELEC, pour un montant de 89 900 € HT, soit 107 880 € TTC</p>	Adoption à l'unanimité

		Soit un total de travaux de 727 318,49 € HT (872 782,19 € TTC).	
2020/106	Modification du RIFSEEP du personnel communal au 01/01/2021	<p>DECIDE de la modulation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise) du fait des absences pour maladie à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :</p> <p><u>En cas de congé maladie ordinaire ou de congé pour maladie professionnelle :</u></p> <p><i>L'IFSE est diminuée dans la limite d'un coefficient de 3 par jour d'absence et ce dès le 1^{er} jour d'absence.</i></p> <p><i>A titre exceptionnel, pour ne pas avoir d'année blanche, les retenues pour absences en 2021 tiendront compte des jours d'absence de l'année 2020 auxquels se cumuleront, le cas échéant, ceux de l'année 2021.</i></p>	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 17/12/2020

Mis en ligne sur le site de la commune le : 17/12/2020